

Nouveautés du Programme services-conseils 2018-2023

Le Programme services-conseils (PSC) 2018-2023 a été annoncé à la fin juin 2018.

Consultez le [texte intégral du Programme](#).

Toutefois, voici les principales nouveautés concernant le financement des services-conseils individuels:

- L'enveloppe globale d'aide financière par entreprise agricole a été majorée à 30 000 \$ pour la durée du PSC;
- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève agricole ou d'entreprise en démarrage bénéficient d'une enveloppe globale d'aide financière maximale de 40 000 \$ et d'un taux d'aide de 85 % pour tous les domaines;
- Le PSC propose trois taux d'aide financière : 50 %, 75 % et 85 %, selon certains critères;
- Le domaine « valeur ajoutée » s'ajoute aux domaines « gestion, technique et agroenvironnement » et s'applique à la transformation et la mise en marché de proximité;
- Le maximum d'aide financière de chaque domaine pour la durée du PSC a été majoré :
 - Gestion : 20 000 \$
 - Technique : 15 000 \$
 - Agroenvironnement : 15 000 \$
 - Valeur ajoutée : 5 000 \$
- La rencontre de collaboration interprofessionnelle bénéficie d'un taux d'aide de 85 % avec un maximum d'aide financière de 5 000 \$;
- Le soutien aux gestionnaires a été ramené dans le domaine de la gestion;
- La facture doit maintenant être signée par l'entreprise agricole au lieu du livrable;
- Le modèle de rapport d'intervention est uniformisé pour la gestion, le technique et la valeur ajoutée.

Nous vous invitons à contacter le [réseau Agriconseils de votre région](#) pour obtenir plus d'informations sur le PSC.